



**SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL**

SÉANCE DU 17 FEVRIER 2026

<p>DATE DE CONVOCATION 11/02/2026</p>		<p>Le Comité Syndical, légalement convoqué, s'est réuni à 19h00 Salle de Délibérations, Bâtiment C du Conseil Départemental du Val d'Oise sous la Présidence de Monsieur Morgan TOUBOUL</p> <p><u>Présents</u> : M. Morgan TOUBOUL, Mme Sylvie PESLERBE, M. Jean Marie BONTEMPS, M. Joel BOUCHEZ, M. Olivier ANTY, Mme Catherine BORGNE, M. Philippe PRIOUX, M. Alexandre DOHY, M. Jean Pierre COURTOIS, M. Pierre Edouard EON, M. Pascal BERTOLINI, Mme Roxane REMVIKOS, Mme Marie-Madeleine COLLOT</p> <p><u>Pouvoirs</u> : Mme Sabrina ECARD à M. Morgan TOUBOUL</p> <p><u>Excusés</u> : M. Marc LE BOURGEOIS, M. Michel SOUTIF, M. Antoine SANTERO, Mme ECARD, M. Stéphane CARTEADO, Mme Annaelle CHATELAIN, M. Gilles LE CAM.</p>
<p>DATE D’AFFICHAGE 17/03/2026</p>		
<p>Membres</p>	<p>Voix délibératives</p>	
<p>En exercice : 20</p>	<p>En exercice : 51</p>	
<p>Présents : 13</p>	<p>Présentes : 33</p>	
<p>Votants : 14</p>	<p>Votantes : 37</p>	
<p>OBJET : APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU COMITÉ SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2026</p>		<p>LE COMITÉ SYNDICAL,</p> <p>VU le Code Général de la Fonction Publique,</p> <p>VU les Statuts du Syndicat,</p> <p>VU le Comité syndical du 17 FEVRIER 2026,</p> <p>Après en avoir délibéré à l’unanimité, par :</p> <p>37 voix POUR 00 voix CONTRE 00 abstention</p> <p>APPROUVE le Procès-verbal de la séance du Comité Syndical du 03 FEVRIER 2026.</p>
<p>SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Olivier ANTY</p>		<p align="right">  Morgan TOUBOUL Président du Syndicat Mixte du Bassin de l’Oise en Val d’Oise </p>

Le Président, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa publication via l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet <https://telerecours.fr>

Transmise au représentant de l'Etat, le
Publiée le :



SYNDICAT MIXTE DU BASSIN DE L'OISE EN VAL D'OISE

PROCES VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU 03 FEVRIER 2026

Présents : M. TOUBOUL, M. BERTOLINI, Mme REMVIKOS, M. DOHY, M. COURTOIS, M. PRIOUX, M. LE BOURGEOIS, Mme DESBOURGET, M. BONTEMPS, M. BOUCHEZ, M. ANTY, M. CARTEADO, M. LE CAM.

Pouvoirs : Mme BORGNE à M. BOUCHEZ, Mme ECARD à M. TOUBOUL, et M. TALON à M. LE CAM,

Excusés : Mme PESLERBE, Mme BORGNE, M. SOUTIF, M. SANTERO, M. EON, Mme ECARD, Mme CHATELAIN, Mme COLLOT ; M. TALON

M. TOUBOUL ; Mesdames, Messieurs, nous allons ouvrir notre comité syndical qui devrait être relativement bref parce que l'ordre du jour est léger, mais important parce que nous avons notre débat d'orientation budgétaire pour 2026 et puis nous ferons un petit point sur les actions de l'année précédente.

Mais avant de rentrer dans l'ordre du jour, un petit point de calendrier pour nos prochaines instances car les prochaines élections municipales les 15 et 22 auront un impact sur notre syndicat.

Nous aurons donc les installations des conseils municipaux, puis les installations des conseils communautaires qui vont ensuite désigner les représentants du syndicat.

Cela engendre une installation et un renouvellement du bureau, dont le mandat du Président.

C'est la raison pour laquelle j'ai pris la décision de faire voter le budget bien avant les élections. D'abord pour éviter qu'on ait un comité très tardif et très contraint au mois d'avril, et d'autre part pour une question de cohérence.

En effet, tenir le débat d'orientation budgétaire et le vote du budget primitif 2026 par les élus déjà en place, plutôt que de le faire couper en deux ou par des nouveaux élus, me posait un souci de cohérence.

Il y aura par conséquent un bureau à nouveau le 09 février à 18h pour ceux qui sont concernés et le 17 février à 19h un comité syndical au cours duquel nous allons voter notre budget.

Je suis désolé de cette densité de réunions, mais nous n'avions pas le choix si on voulait tenir toutes nos instances utilement avant les élections. Évidemment, comme toujours,

Je sais que vous avez des contraintes de part et d'autre, donc répondez-nous assez vite. Si vous ne pouvez pas être là, on s'occupera de contacter les suppléants, pour assurer le quorum.

Je dois vous informer que j'ai des pouvoirs. Donc Monsieur Xavier Talon qui a donné pouvoir à Gilles Le Cam, Madame Catherine Borgne qui a donné pouvoir à Joël Bouchez et Sabrina Ecart qui a donné pouvoir à moi-même. Mais le quorum était atteint évidemment sans ses pouvoirs.

Il faut effectivement désigner un secrétaire de séance. Est-ce que quelqu'un est volontaire ? Monsieur LE CAM Gilles, merci beaucoup, on vous enverra le procès-verbal de notre séance pour validation.

Le premier point à l'ordre du jour, je vous invite à approuver le procès-verbal du comité syndical de notre précédente séance qui a été revu et validé par Monsieur PRIoux qui était secrétaire de séance.

Est-ce qu'il y a des votes contraires, des abstentions ? Unanimité. Merci beaucoup

Désormais nous allons aborder le point fort de notre séance, avec le débat d'orientation budgétaire.

Alors, avant de rentrer dans le document, je voulais vous dire un mot de contexte. L'année 2025, aura été une année, dense sur le plan travail, études et administratif avec de nombreux chantiers, d'importants projets tels que notre PPI où nous avons amorcé sa concrétisation avec notre plan d'investissement.

Vous avez là le bilan financier 2025 et je vous invite à prendre connaissance du total d'investissement, qui était déjà important par rapport aux années précédentes et qui a vocation à l'être beaucoup plus en 2026.

L'année 2026 va être une année d'épreuve budgétaire pour le syndicat. Des projets importants et lourds qui arrivent, mais qui sont prévus et qui sont financés, subventionnés.

Les principaux projets de 2026 sont, je crois, tous subventionnés à 80% dans nos prévisions, on peut difficilement faire mieux.

En revanche, on a eu de mauvaises nouvelles, fin 2025 sur le projet du quai de l'Écluse, essentiellement à Saint-Ouen-l'Aumône, avec des charges financières lourdes et imprévues. Qui, par conséquent, bascule sur 2026.

Je vous en dirai un mot un peu plus tard, mais il faut que vous ayez vraiment à l'esprit que cette année 2026 va être, une mise à l'épreuve assez rude pour le modèle économique du SMBO qui est assis sur les contributions de vos interco respectives au titre de la loi GEMAPI et de la fiscalité GEMAPI et des contributions du département.

Avec les difficultés financières que connaît le département et que vous connaissez aussi, et sur les subventions qu'on arrive à solliciter auprès de la région, de l'Agence de l'eau et du département.

Or, on se rend compte que l'Agence de l'eau est de plus en plus en retrait sur ces subventions, que la région suit l'agence de l'eau et que le département, qui est notre dernier financeur, a des de grosses difficultés à nous soutenir aussi en investissement. Donc nous essayons vraiment de trouver de nouveaux financeurs, ce qui n'est pas chose facile. On y arrive ponctuellement et on a aussi des bonnes nouvelles à vous annoncer pour 2026.

Regardons très brièvement le bilan financier 2025, vous avez les chiffres sur la diapositive et dans le rapport. Voilà ce que nous avons inscrits au budget prévisionnel.

Etant donné que nous avons reçu la clôture que très tardivement nous n'avons pas eu le temps de faire le CA, on vous a donc remis les éléments du BP qu'on reverra au moment du CA.

Vous retrouvez dans le rapport, le quai de l'Ecluse, sur lequel je reviendrai, les travaux des Ablettes qui se sont très bien terminés, et le début de deux autres projets, donc à Cergy et Parmain. On continue de travailler sur la réalisation du PPI pour les affluents de l'Oise qui vont se transformer en dépenses d'investissement travaux en 2026. On a mis un petit peu de nouveau mobilier à Bernes, mais c'est un peu anecdotique sur le plan budgétaire, ce qui nous a mené à 630 000€ de dépenses d'investissement sur l'année 2025.

Vous trouverez également les recettes d'investissement, donc c'est l'excédent qu'on avait de l'année dernière et un peu de FCTVA.

Si on prend maintenant les orientations budgétaires 2026, alors le premier point ce sont les dépenses de fonctionnement.

Comme chaque année, dans les dépenses de fonctionnement, on retrouve les charges salariales de l'équipe et les dépenses d'entretien liées aux berges, aux rus et à nos espaces naturels sensibles avec une répartition par carte.

Sur le budget général qui s'élève à 271 400€, nous retrouvons la même dépense inscrite que l'année dernière. On maintient exactement notre niveau en sachant que nous avons l'année dernière un poste vacant pendant 9 mois, mais nous avons eu un double emploi pendant un mois puisqu'on a souhaité faire un tuilage entre Alexandra et Patricia.

Et donc pour cette année 2026, on a Patricia qui est toujours dans nos effectifs pendant 3 mois jusqu'à son départ officiel en retraite fin mars. Nous serons ensuite en effectif complet et définitif et on n'a pas de recrutement prévu.

Donc, c'est vraiment la somme inscrite, c'est une dépense à maxima toutes précautions prises. Ce que nous vous présentons, c'est le premier axe qui correspond vraiment aux dépenses de structure.

Le 2ème axe, c'est la carte une, vous avez les dépenses de fonctionnement.

D'un côté, la Ripisylve, 150 000€ que nous inscrivons tous les ans pour notre campagne annuelle qui a touché l'année dernière Cergy, Neuville et l'Isle Adam, en sachant que la fonction de Cergy est en cours seulement cette année parce que l'entreprise a rencontré des difficultés techniques.

110 000€ sur l'entretien de nos aménagements sur les berges. Sur les différentes interventions qu'on a l'habitude de faire, donc un total de 300 000€ en dépenses de fonctionnement.

On poursuit à la fois les études préalables qui nous permettent de dérouler nos projets et la maîtrise d'œuvre de restauration des berges, c'est à dire le suivi de notre PPI par notre bureau d'études. Et ensuite le quai de l'Écluse à Saint-Ouen-l'Aumône et les berges de Parmain qui là sont des dépenses extrêmement lourdes sur le plan budgétaire.

Les difficultés du quai de l'Écluse, nous avons inscrit 215 000€ en 2026, en sachant que nous avons déjà quelque chose comme 450 000€ inscrit en 2025. La difficulté, c'est que les travaux du quai de l'Écluse ont coûté, entre l'estimation initiale et le rendu final, 350 000€ de plus.

On avait espéré percevoir une subvention de l'État au titre du Fonds Barnier qui s'est avéré impossible à décrocher. L'État nous a répondu qu'il y avait plus d'argent et qu'il ne pourrait pas nous soutenir sur ce projet.

Par conséquent, entre le surcoût et l'absence de subvention de l'État, nous avons une dépense nouvelle et imprévue de l'ordre de 500 000€. S'ajoute à ces difficultés, un refus de facturation de la part de la trésorerie sur cette intervention du quai de l'écluse. L'ensemble de ces montants c'est 600 000€ en plus par rapport à ce qu'on avait prévu, ce qui vient complètement accroître nos prévisions budgétaires.

La difficulté à laquelle on va être confronté cette année, en sachant que le point dur ce ne sont pas les travaux à venir que nous pourrions éventuellement faire glisser, décaler, mais les travaux qui sont en cours, qui sont des travaux de sécurité impératifs à enclencher très vite et qui sont finis dans 15 jours.

Parmain, même si c'est très lourd budgétairement, on a 80% de subventions et des petites opérations à Vauréal et l'Isle Adam qui sont liées à des encoches d'érosion ou des berges en cours d'effondrement.

Sur la carte 2, on continue donc nos petites missions d'entretien, les études qui nous permettent de dérouler encore une fois nos travaux par la suite. Et le gros projet sur la carte 2, c'est la restauration du ru du fond de Vaux, qui est un projet mené en coopération avec le SMAP, donc le syndicat de la plaine de Pierrelaye et l'agglomération de Cergy.

C'est 250 000€ de travaux de restauration, là aussi subventionnés à 80% par l'Agence de l'eau, car nous sommes sur des travaux de renaturation qu'ils continuent de suivre et on a un fond de concours puisque l'agglomération de Cergy et le SMAP contribuent à hauteur de 30 ou 50%.

On a une dépense inscrite ici, mais on a toutes les recettes en face sur la carte 3. On continue de prévoir des travaux sur l'entretien des cheminements, afin d'assurer la continuité de circulation pour les usagers, un peu d'entretien du mobilier. Et en investissement, un diagnostic technique des halles fluviales qu'on espère pouvoir mener à bien quand même.

Cette année, toujours 10 000€ de mobilier sur nos cheminements et 2 projets importants et attendus par les communes. Donc la création d'un promontoire à Butry sur Oise qui est attendu depuis longtemps qui devrait voir le jour au printemps.

Quant à l'aménagement du chemin à parmain qui était là aussi une demande de la commune, nous avons fait la réception technique aujourd'hui qui a été cofinancé par la commune à 50%.

On vous présente les dépenses, mais il y a les recettes évidemment en face, la carte 4, donc nos ENS. En fonctionnement, des dépenses d'entretien importantes sur Berne, un peu sur Mours et en investissement c'est la reconversion de la Peupleraie qui va commencer à se concrétiser cette année.

On continue de travailler également bien sûr, sur l'ENS de Mours et sur l'ENS de Noisy.

Une petite synthèse des dépenses 2026, on a séparé les dépenses de fonctionnement en deux registres, c'est à dire les charges de personnel, le 0 12 qui représente 395 100€ soit 12% des charges de structure qui ne sont pas liées aux dépenses d'entretien du milieu.

Les dépenses de fonctionnement liées à l'entretien du milieu représentent 581 000€ soit 18.5% des dépenses d'investissement.

Il est affiché en investissement 2 163 500€ je pense qu'il sera plus près de 2 600 000€, donc ça veut dire que nous allons encore augmenter la part d'investissement dans le budget du syndicat.

J'attire vraiment votre attention sur le fait que dans ces dépenses d'investissement, on est en moyenne à 60% de dépenses subventionnées, ce qui est toujours bienvenu, même s'il reste 40% évidemment à financer sur la base des contributions des membres, donc les intercommunalités et le département.

Nous obtenons donc un important budget pour l'année 2026, avec assez peu de marge de manœuvre en réalité sur les projets puisque ceux qui sont à venir sont bien subventionnés et on peut les glisser pour lisser la dépense sur deux exercices.

~~Vous trouverez également~~ Vous trouverez également dans le rapport les différents types de recettes, sur les différentes cartes il n'y a rien de nouveau, que ce soit en fonctionnement ou en investissement.

Nous avons évoqué les grandes lignes de ce budget, de ces orientations budgétaires pour 2026. J'insiste en ce qui concerne les dépenses de fonctionnement, que ce soient les frais de structure ou les frais de personnel, nous faisons absolument le maximum pour les réduire au strict minimum. Pour les dépenses de personnel, nous aurons sensiblement les mêmes dépenses que l'année dernière étant donné que nous sommes à effectif complet.

Et les dépenses de structure, globalement, elles sont plus que maîtrisées, c'est à dire qu'elles baissent et en proportion du budget général et en volume, en comparaison des années précédentes.

Ce qui signifie que les difficultés que nous allons avoir à traiter en 2026, ne seront pas liées à un dérapage de la gestion de la structure du syndicat, mais vraiment à un programme d'investissement dense et à une très mauvaise nouvelle sur des travaux qu'on a réalisés, sur un projet qui était déjà lourd financièrement.

Alors, le tableau n'est pas rose et c'est une difficulté qui est en réalité assez ponctuelle. C'est vraiment une accumulation de projets et de mauvaises nouvelles sur 2026. Néanmoins, ça ne nous empêchera pas de travailler.

La maquette budgétaire que nous vous présenterons, tiendra compte de ces difficultés. Nous allons continuer de travailler sur le sujet avec Émilie pour voir de quelle manière pourrons-nous lisser au maximum les dépenses. Mais également comment pourrons-nous travailler avec nos partenaires en termes de subventions pour couvrir encore un peu plus ces dépenses. Puis une conclusion sur les contributions de nos EPCI et du département, nous ferons le maximum pour limiter la charge.

Je suis désolé de ne pas pouvoir vous donner plus de précisions, plus de chiffres aujourd'hui, cependant nous vous transmettrons les chiffres précis et complets sur le BP dans les jours à venir.

Les discussions sont donc ouvertes sur ces perspectives budgétaires ;

Monsieur LE CAM ; Sur les chiffres qui sont présentés, ce sont des chiffres hors taxes ou TVA comprise ?

Monsieur TOUBOUL ; C'est TTC, c'est tout taxes comprises.

Monsieur LE CAM ; Donc il y aura un moment où il y a une récupération de la TVA ?

Monsieur TOUBOUL ; Oui avec le FCTVA, donc récupération de la TVA sur les années précédentes, qui est inscrit en recettes dans les perspectives que nous avons présenté.

Pour l'autorité compétente par délégation

On récupérera évidemment du FCTVA à hauteur de ce qu'on a sorti en investissement cette année.

Madame DESBOURGET : Il y aura donc une incidence sur les contributions à venir ?

Monsieur TOUBOUL ; Il y aura mécaniquement une incidence sur les contributions des membres. Le budget, il est construit de la façon suivante en termes de méthode, on regarde ce que nous avons à dépenser, et ce que nous devons dépenser et puis ce que nous voulons dépenser. Il y a une petite marge, évidemment, entre les deux. En fonction des projets que nous avons, on sait que nous percevrons des subventions qui sont pour certaines assez fiables, pour d'autres un peu moins.

On sait, au moment où on construit le budget, combien on a d'excédent de fonctionnement, et d'investissement sur le résultat de l'exercice antérieur. On a notre dépense d'un côté, on a une partie de nos recettes de l'autre, donc subventions et reports.

Pour compléter et équilibrer recettes dépenses, ce qui est impacté ce sont les contributions des membres. Elles sont fixées en fonction du résultat de l'année dernière, des subventions qu'on peut obtenir et des dépenses qu'on souhaite inscrire au programme.

Monsieur BONTEMPS : Il est effectivement important de savoir de quel ordre sera l'augmentation pour les intercommunalités dans la mesure où les budgets des intercommunalités sont aussi très difficile à monter.

La question est donc de savoir, mais je suppose que vous y avez réfléchi et que nous pourrions obtenir la réponse. Lorsqu'il y a ces 600 000€ non subventionnés qui nous arrive en plus dans le budget, il y a 2 possibilités soit on rajoute les 600 000€ en dépenses puisqu'il n'y a pas de subventions, soit on reporte à l'année d'après un projet pour diminuer la dépense globale.

Or, manifestement, le choix qui semble avoir été fait, c'est de ne pas toucher au projet et de rajouter dans les dépenses ces 600 000 net.

Monsieur TOUBOUL ; Le choix n'est pas arrêté pour être tout à fait transparent. Néanmoins, la marge est assez restreinte parce que les autres projets qui sont dans les tuyaux et qui vous ont été présentés là pour en retenir 3, les berges de Parmain qui s'effondrent, 900 000€, le ru du fond de Vaux 258 000€ et la Peupleraie de Bernes 300 000€.

Ces trois projets-là, qui sont lourds budgétairement, sont subventionnés à 80%.

Donc si on les reporte, on reporte 100% de la dépense, on reporte 80% de recettes, donc finalement on décale 20% de charges. Nous avons fait le calcul tout à l'heure avec Monsieur BOUCHEZ.

Si on repousse ces trois projets-là à l'année 2027, en réalité, on allège la dépense pure pour le SMBO que de l'ordre 190 000€.

Donc un peu moins du tiers c'est un choix que nous pouvons faire. Ce qui est probable, c'est que l'opération de Parmain qui est la plus lourde, celle-là, on va la décaler pour faire en sorte de décaler la charge sur l'année 2027.

En revanche, les deux autres, d'abord le ru du Fond de Vaux, on a un partenariat avec deux autres institutions, la communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise et le syndicat de la plaine de Pierrelaye. Donc celle-là, ça va être difficile de la reporter. Ce n'est pas le projet le plus lourd avec les 80% de subventions de l'agence de l'eau et ensuite les contributions de l'agglomération et du SMAP. Donc, je ne vais pas vous dire qu'elle sera neutre pour le syndicat, mais quasiment.

Et après, il y a la Peupleraie de Bernes où il y a une réflexion en cours sur le fait de la faire en plusieurs parties, ce qui techniquement s'entend. Ici aussi, on a 80% de subventions de l'agence de l'eau.

Effectivement, le fait de l'étaler, parfois ça coûte plus cher. Mais là, on est sur une question de lissage de la dépense, c'est évidemment la question que nous nous posons et que nous allons continuer de nous poser avec Émilie.

Comment fait-on pour lisser au maximum les dépenses, pour alléger un peu cette année 2026 ? Mais aussi, comment sécuriser et optimiser au maximum les subventions d'investissement qu'on pourrait recevoir pour alléger autant que possible les contributions des membres.

Éviter, de demander un trop grand effort aux intercommunalités. Mais il existe aussi la possibilité où le syndicat réalise le premier emprunt de son existence pour couvrir ces dépenses lourdes et non prévues. C'est un débat d'orientation budgétaire, donc vos avis sont tous les bienvenus.

Je ne vous cache pas que ça me chagrinerait d'avoir à envisager le premier emprunt de l'histoire du syndicat. Parce que c'est aussi un signe de bonne gestion et d'autonomie budgétaire que de ne pas recourir à l'emprunt. Clairement, ce qui ne sera pas payé en une fois nous allons devoir le payer sur 10, 15, 20 ans ... et en l'occurrence, avec un emprunt, les contribuables vont payer plus que ce qu'ils auraient contribué si on avait tout réglé d'un coup. C'est un point de réflexion, c'est certain.

Monsieur COURTOIS ; Quelles sont les raisons de l'augmentation du projet du quai de l'écluse ?

Monsieur TOUBOUL ; C'est la différence entre l'estimation initiale que nous avons au moment de lancer le marché, et la très mauvaise surprise de finalement, l'État qui ne nous suit pas au titre du Fonds Barnier. Alors qu'il est mentionné dans la liste des projets éligibles au Fonds Barnier, effondrement de berges, à la suite d'une crue.

On rentrait donc complètement dans la couverture d'une catastrophe naturelle et les discussions avec l'État ont abouti à un refus au motif que la ligne fond Barnier n'est pas disponible pour la préfecture du Val-d'Oise et ils ne sont donc pas en mesure de nous suivre.

Je vous ai parlé d'une bonne nouvelle parce que cette histoire-là nous a un peu servi de leçon. Et sur le projet de Parmain, on a très bien travaillé avec l'Entente Oise-Aisne, que certains d'entre vous connaissent, en disant que les effondrements de berges qui sont liés aux variations de niveau de la rivière et aux crues, devaient être couvertes par le fond Barnier.

Le travail avec l'entente a abouti au fait qu'ils ont créé dans le PAPI (plan d'action de prévention des inondations), une fiche dédiée aux effondrements de berges que le SMBO aurait à couvrir sur les années à venir.

Ce qui veut dire que grâce à cette création de fiche du PAPI au sein de l'entente, on pourra, pour nos prochains effondrements de berges, solliciter l'État au titre du Fonds Barnier, grâce à l'entente au titre de son action interdépartementale.

Il y a trois régions et cinq ou six départements. Donc en réalité, elle a une assise territoriale qui lui permet de toucher du fond Barnier. Et puis elle est vraiment liée à la lutte contre les inondations.

Donc la bonne nouvelle, c'est que nous avons su tirer un enseignement de notre écueil sur le quai de l'Écluse à Saint-Ouen-l'Aumône pour faire financer les travaux à venir de Parmain par le Fonds Barnier.

Ce n'est pas engageant, j'en suis bien conscient. Est-ce qu'il y a d'autres observations ou questions, même s'il n'y a pas de réponse tout de suite ?

Monsieur GIRARD ; Par rapport à ces différents projets de 2026, avez-vous déjà eu les autorisations administratives ou tout reste à faire ? Je pense que ça aussi ça peut faire glisser les projets sur 2027, sur notamment la peupleraie.

Monsieur TOUBOUL : On a des raisons de penser qu'on pourrait commencer à mener les travaux sur 2026. Quand on prévoit notre maquette budgétaire et qu'on a des projets inscrits sur 2026, on considère qu'on les réalise et qu'on les paye intégralement sur 2026. Ce qui n'est quasiment jamais le cas, évidemment.

Je préfère que nous soyons un peu dur au moment de la construction du budget et dire les choses de façon les plus transparentes et complètes possible, puis que nous ayons éventuellement des bonnes nouvelles ou des choses qui glissent tranquillement sur les sur les années à venir plutôt que l'inverse et d'être contraint d'appeler à des contributions en augmentation en plein cours d'année.

Néanmoins, nous sommes prudents là-dessus et quand on sait qu'on a des projets qui ne sortiront pas du tout sur cette année, on ne les inscrit pas sur le budget de l'année en cours.

Madame DESBOURGET ; Avez-vous des prévisions sur la prochaine mandature ?

Monsieur TOUBOUL ; Notre plan d'investissement s'étale sur 10 ans mais nous n'avons pas d'enveloppes précises sur chaque année pendant 10 ans. En revanche, sur les 5 premières années, on avait des estimations au stade avant-projet, que nous avons inscrites, puis fait voter en 2023 le PPI avec la répartition année après année.

Nous avons essayé quand même de faire en sorte de lisser, c'est à dire de pas avoir une année où on sort 1 500 000 et l'année suivante où on sort 500 000, cela concerne la carte 1 et la carte 2 avec un PPI Berges et un PPI ru. C'est un document que nous pourrions ressortir et transférer afin que vous ayez bien à l'esprit les niveaux d'investissement sur les différentes années.

L'année 2027, sur les projets inscrits dans notre PPI, sera beaucoup plus légère que cette année 2026 où on cumule des projets contraints de berges qui s'effondrent, tandis que

Les prochains projets, en sera un peu plus sur de la valorisation écologique, sur de la renaturation, des choses qui sont à la fois plus facilement anticipables et moins lourdes financièrement. Là, concernant le quai de l'Écluse et Parmain nous avons à chaque fois 100 m de berges effondrées à traiter avec des palplanches, et c'est ça qui coûte une fortune

Monsieur LE BOURGEOIS ; C'est combien au total le quai de l'écluse ?

Alors, j'ai l'habitude de dire que tout compris, il faut compter 1 000 000 d'euros, études, travaux.

Monsieur LE BOURGEOIS ; Et on est subventionné à hauteur de combien ?

Monsieur TOUBOUL ; Pour l'instant 0 si le département accepte, malgré ses difficultés, la demande de subvention qu'on lui a envoyée et qui est en cours d'instruction à hauteur de 270 000€ alors, la subvention que j'espère nous percevrons couvrirait 27% donc du montant total du projet, ce qui est très faible.

Si le département refuse la subvention qu'on leur a adressée, on sera à 800-850 000€. Les subventions sont toujours hors taxes. C'est intenable, ce n'est pas envisageable. Pour être tout à fait transparent avec vous, le maire de Neuville est ici. J'ai fait passer par l'intermédiaire du maire de Saint Ouen l'Aumône qui a le mérite d'être vice-président aux finances de la communauté d'agglomération, une demande de subvention exceptionnelle de la part de la communauté d'agglomération pour participer à ces travaux supplémentaires.

En revanche, cette demande de subvention exceptionnelle, on ne l'a pas inscrite là dans notre maquette budgétaire en se disant qu'elle sera très appréciée, mais elle est encore loin d'être certaine.

On a fait la demande auprès de l'agglomération, d'abord parce que la compétence gestion des milieux aquatiques, est exercée par les intercommunalités.

Historiquement, les projets qui ont été cofinancés par d'autres collectivités que le département, la région, enfin autres que nos financeurs habituels, c'était dès lors qu'il y avait des travaux de génie civil un peu lourds ou des projets qui dépassaient en ampleur les missions habituelles du syndicat, c'étaient les intercos qu'on appelait au financement.

Là, je pense au cheminement sur la CCHVO que vous avez financé au titre, de l'enveloppe DETR qui vous avait été attribué à l'époque.

Après, je vais poser la question au maire de Saint Ouen l'aumône parce qu'il est VP de l'agglomération. Nous verrons quelle sera sa réponse, mais je doute qu'il arrive à sortir cette somme-là de son budget communal.

Dans tous les cas, comme le disait Sébastien, toutes les pistes de financement sont étudiées. Je vous dis, région, agence de l'eau on a tenté à plusieurs reprises, dès lors qu'il y a du génie civil, ils ne s'y intéressent même plus. L'État, ça n'a pas prospéré également. Le département c'est en cours, l'agglomération c'est en cours, le fond Barnier au travers de l'entente, ça n'a pas marché pour cette fois-ci, ce sera pour la prochaine.

Pour l'autorité compétente par délégation

Si vous avez des suggestions de recettes, je vous en prie, nous serons plus qu'heureux.

Mais c'est aussi pour ça qu'en introduction, je vous disais la difficulté qui va être la nôtre à boucler un budget 2026 qui soit à la fois suffisamment solide pour assurer nos dépenses d'investissement et qui restent malgré tout pour certaines incontournables. Telles que le Quai de l'écluse ou les berges de Parmain, avec un risque d'effondrement, ou vraiment très utile à l'aménagement et à l'entretien de notre milieu, que ce soit la peupleraie de Bernes ou la poursuite de l'entretien de nos rus, et donc qui soit à la fois suffisamment solide et en même temps suffisamment acceptable budgétairement pour les différents contributeurs.

On fera, un mixte. À mon avis, on va s'acheminer vers une solution mixte, c'est à dire à la fois faire glisser des projets, à la fois une augmentation des contributions parce qu'on pourra difficilement s'y passer.

Souvenez-vous que les contributions 2025, elles étaient encore en deçà des niveaux qu'on avait l'habitude d'abonder quand on était en plein dans le PPI précédent.

Elles étaient très élevées jusqu'en 2021-2022, on a commencé à les baisser en 2022 parce que nous arrivions, à l'aboutissement du précédent PPI.

Là, on était sur une phase d'étude et de travaux préparatoires qui nécessairement coûtaient moins cher. Donc les contributions avaient historiquement été assez basses.

On revient désormais aux contributions antérieures, mais on n'a pas encore atteint le niveau que nous avons encore jusqu'en 2022, qui était assez élevé.

Je pense pouvoir vous l'annoncer, malheureusement, sans vous faire beaucoup de suspense, il y aura une augmentation des contributions pour 2026. On fera en sorte qu'elles soient la plus légères possible, et puis le reste, ce sera de l'emprunt si on en arrive à cette conclusion, ce qui me fait des regrets, mais je pense que nous aurons du mal à contourner l'idée.

Monsieur BERTOLINI ; Peut-être au niveau des contributions justement, il faut aussi essayer d'éviter un phénomène de yoyo où d'un seul coup ça va augmenter et dans quelques années ça va rebaisser.

C'est vrai qu'avec l'emprunt il y a en effet des intérêts à payer, mais ça permet de glisser quand même les problèmes. Avez-vous essayé une première estimation de ce que pourraient être les augmentations de contributions.

Monsieur TOUBOUL ; En l'état, on n'a pas de chiffres assez consolidés, le résultat de l'année dernière n'étant pas intégré, cela va jouer évidemment de façon importante dans la définition des contributions.

Nous aurons une discussion en réunion de bureau la semaine prochaine. Tous les derniers chiffres seront alors intégrés pour que nous puissions faire une proposition de contribution lors du prochain comité syndical.

Vous recevrez les documents dans une grosse semaine.

Le débat d'orientation budgétaire, n'est pas soumis au vote mais je pense qu'on peut considérer qu'il a bien eu lieu. Merci beaucoup pour vos interventions, on fera vraiment

Et notre dernier point de l'ordre du jour est le budget 2026 soit le plus solide tout en étant le moins lourd possible.

On arrive à notre dernier point de l'ordre du jour ;

C'est une convention avec le CIG que l'on renouvelle et qui concerne la réalisation des fiches de paie. Je vais vous laisser, Émilie, en dire un mot très bref puisque c'est vraiment purement technique et un renouvellement de l'existant.

Madame LAMBERT ; Depuis 2011, nous sommes affiliés au CIG de la grande couronne à qui nous avons délégué la confection des payes.

La convention actuelle arrive à échéance le 14 mars, on vous propose donc de la renouveler pour une durée de 3 ans avec un tarif forfaitaire de 11€ par bulletin de salaire, par argent et par mois.

La convention actuelle, elle est de l'ordre de 9€ par bulletin de salaire, par agent et par mois.

Monsieur TOUBOUL ; En coût annuel, ça reste très modeste. Depuis le début de la convention, ça a pris 2.70€ en 3 ans, par bulletin, par argent et par mois.

Madame DESBOURGET ; Espérons que la contribution des intercommunalités n'augmente pas également de 20%.

Monsieur TOUBOUL ; Alors sachez que des augmentations de 20%, et de plus, il y en a eu quasiment tous les ans pour tous les contributeurs autour de la table.

Certains ont des contributions assez modestes. Je pense à la C3PF qui est aux alentours de 10 000€, je crois.

Pour rappel, les contributions sont calculées au linéaire de rivière et au nombre d'habitants.

Donc C3PF, petit linéaire, petite population, petite contribution.

L'agglomération de Cergy avec linéaire plus important et une population sans commune mesure a une contribution évidemment beaucoup plus importante.

Donc les variations peuvent être importantes en proportion et finalement assez faible en volume ou à l'inverse.

Il est plus que probable que certaines contributions évoluent de 20% ou plus l'année prochaine, mais que finalement ça se traduise par des augmentations de 10, 20, 30 000€. Comme je le disais en réponse à l'interrogation de Monsieur BERTOLINI, on vous donnera tous les éléments dès qu'on aura bouclé la maquette dans les prochains jours. Discussion avec le bureau la semaine prochaine puis on vous envoie la maquette précise, complète et peut-être pas définitive, mais en tout cas ouverte à la discussion.

Sur ce renouvellement de convention, est-ce que vous avez des questions ? Des votes contraires, des abstentions ? Merci.

C'est la fin de l'ordre du jour.

Nous souhaitons tout de même vous faire un petit report des interventions qu'on a pu faire récemment et plus largement sur l'année 2025.

Sur les actualités vraiment récentes, les travaux d'aménagement du chemin du quai des Saules à Parmain ont été terminés la semaine dernière. On a fait la réception avec les élus de la ville cet après-midi même. C'est la poursuite de ce que nous avons déjà réalisé il y a un an et demi maintenant. Donc on avait réalisé 200 m, on continue de faire 200 m par section, nous refaisons un beau chemin en grave, bien pratique pour la promenade, agrémenté d'un petit peu de mobilier. La ville prend sa part et donc il y a sur la réalisation du chemin, 50% de financement de la commune.

La ripisylve à Cergy, qui est donc la plus importante partie de notre campagne 2025/ 2026. Les travaux ont commencé et on vous a proposé d'ailleurs une visite de chantier qui se tiendra lundi 9 février pour ceux qui sont volontaires et disponibles, pour une petite explication de ce en quoi ça consiste.

En sachant qu'il y a une partie qui est en par voie fluviale, donc avec une barge qui vient récolter et exporter le bois. Ce sera donc le lundi 9 février à 10h00 pour ceux qui sont intéressés.

Je vous propose qu'on vous envoie le diaporama parce que ce sont des chiffres un peu précis, et je remercie Émilie pour la compilation des données.

Vous avez pour chaque intercommunalité la totalité des opérations d'entretien sur l'année 2025, et en plus par commune, avec l'entretien des Evergreen, les fauches, le ramassage des feuilles, le traitement de la Renouée du Japon, les tailles de branches basses.

À chaque fois, les types, le nombre de passages, les surfaces linéaires concernées, c'est pour vous donner une idée des dépenses de fonctionnement qui ne coûtent pas spécialement cher parce qu'on a notre effet de mutualisation, mais qui à la fin représentent quand même des volumes extrêmement importants.

Nous vous transmettrons ces données afin que vous puissiez en prendre connaissance. Ce sont des bilans par intercommunalité, donc les dépenses d'entretien, vous les aurez au fur et à mesure ainsi que quelques photos de notre très cher, travaux du quai de l'Ecluse à Saint Ouen l'Aumône.

On passe à la CCSI, avec les différentes prestations qu'on propose à la communauté de communes. La CCFO 3F avec en plus la Ripisylve à l'Isle-Adam, le ru du Mont Tubois qu'on a continué d'entretenir.

On a eu une petite réunion de travail d'ailleurs pour commencer à préparer la suite et je me suis fait la réflexion que nous n'avions pas les retours de tout le monde.

Il faut absolument que nous parvenions à une décision afin de savoir qui est compétent, sur quoi et tout le monde est-il d'accord pour porter un projet commun pour un vrai aménagement pérenne de ce ru ?

Pour la carte CCHVO, un petit retour

en photo sur les berges des Ablettes. Vous avez l'avant-après, les ENS pour la CCHVO qui, pour mémoire, est la seule intercommunalité membre de la carte 4 puisque la seule à comporter des espaces naturels sensibles gérés par le syndicat sur son territoire.

L'éco pâturage de Bernes qui a eu quand même un excellent succès, une belle fierté. Un outil pédagogique extrêmement intéressant bien utilisé par l'école de la commune et le centre de loisirs, et que nous allons évidemment renouveler l'année prochaine. Voilà quelques images encore sur le l'entretien de nos ENS à Noisy et à Bernes.

Je vous en parlais, les actions pédagogiques qu'on continue de maintenir avec des animations. Les oiseaux, les insectes, les papillons, toutes les petites bêtes du marais de Berne pour lesquelles les enfants vont à la découverte avec les animations de nos techniciens.

Cela demande un petit peu de temps, mais ça fait partie des missions de transmission et de connaissances du milieu qui sont importants à mener.

Mais sachez qu'on sera ravi de le faire avec vos écoles également.

Le marais de Bernes, c'est une évidence et assez facile à mettre en place car l'école et le centre de loisirs sont littéralement à côté du marais, il y a aucun transport à prévoir.

On a la possibilité de se déployer sur ce genre d'actions pédagogiques et ensuite on a les actions plus grand public parce qu'on on essaie d'être présent quand on est invité par les communes pour expliquer un petit peu tout ce que fait le syndicat et puis faire découvrir le milieu, que ce soient les berges, les espaces naturels sensibles ou les ruisseaux.

Voici quelques exemples avec la fête du printemps à Bernes, Jardin Nature en fête à Éragny, la journée de l'environnement de la C3PF.

Nous arrivons au terme de notre présentation, avez-vous des sujets que vous vouliez aborder, des questions, d'autres points d'actualité.

Monsieur ANTY ; C'est quand même intéressant et formidable pour nous, élus de Bernes, cette manière de transmettre auprès des enfants et de notre population. Cela émet un vrai signal et un intérêt encore plus fort du travail qui est mené.

Monsieur TOUBOUL ; On va continuer de le mener tant que nous en avons les moyens et la possibilité. Nous ne pouvons pas faire seul, et tout prendre en charge sans avoir un travail de préparation et de coanimation avec les équipes pédagogiques. C'est pourquoi, j'insiste si vous souhaitez que le SMBO vienne faire une présentation, afin d'avoir un échange même très rapide avec une directrice d'école, un responsable de centre de loisirs ou autre, on le fait avec grand plaisir.

Et si ça peut se concrétiser par des programmes d'animation sur le long court comme on arrive à le faire à Bernes, on le fera vraiment avec grand plaisir. Parce que même si ça prend un peu de temps et que nous n'avons pas de subvention là-dessus, on le fait avec plaisir parce que vraiment, la transmission de la connaissance du milieu, de la

Pour l'autorité compétente par délégation, elle est indispensable et je considère qu'elle fait partie de nos missions.

Monsieur ANTY ; L'équipe de technicien est d'autant plus, très professionnelle.

Monsieur TOUBOUL ; Absolument. Ils le font très bien, avec plaisir, passion, ils en retirent beaucoup d'enseignements. C'est très enrichissant pour eux aussi. Je suis très content qu'ils puissent le faire.

Je vous remercie pour votre présence fidèle, votre écoute et votre compréhension sur les difficultés que nous rencontrons et que nous allons continuer de partager en toute transparence. Je vous donne rendez-vous pour les membres du bureau, lundi prochain à 18h00 et pour chacun d'entre vous le 17 février à 19h00 ici même. Merci beaucoup à vous tous.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée à 20h05.

Secrétaire de séance
Monsieur Gille LE CAM



Le Président
Monsieur TOUBOUL



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-259502623-20260317-2026-04-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 17/03/2026
Publication : 17/03/2026

Pour l'autorité compétente par délégation

